

Séance du 01 juin 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 01 juin à 20h00, le Conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de la mairie de la commune de Colleville-sur-mer

Présents : MM THOMINES Patrick, LENOURY Jean-Noël, Mmes GESLAND Marie-Thérèse, LEMARCHANT Sunniva, MANGIN Yasmine, LEFRANC Jacques

M .ANQUETIL Roger, Mme ROUXEL Danièle, M MARIE Alain,

Absents excusés : LELOUP Nicolas,

Procurations :

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 10

- en exercice : 10

- présents : 10

Le Conseil Municipal débute à 20h00 en faisant une minute de silence en l'honneur de Mme PINEAU Patricia. Le Maire évoque quelques souvenirs.

Objet de la délibération :

Budget commune /Contributions Directes : fixation des taux d'imposition

Le Conseil, après en avoir délibéré, **décide** une augmentation de 1.11 point sur le taux TFPB et une augmentation de 0.47 point sur le taux TFPNB :

TFPB : **4,33**

TFPNB : **11,26**

Les taux sont fixés ainsi pour l'année 2022:

	Bases d'imposition	taux	produits
Taxe foncière (bâti)	250 300	26,43*	66 154
Taxe foncière (non bâti)	53 500	11,26	6 024
	Total envisagé		72 178

***dont taux départemental : 22,10**

Produit attendu	72 178
Produit taxe additionnelle FNB	0,00
Produit des IFR	0,00
Produit de la CVAE	0,00
TH	5 203
Total allocations compensatrices	959
Prélèvement GIR	-7 068
Contribution coefficient correcteur	- 48 460
Produit nécessaire à l'équilibre du budget	22 812

Objet de la délibération :

Participation financière pour la réalisation du schéma directeur et du zonage des eaux pluviales de la commune

La communauté de communes a décidé en concertation avec ses communes membres de réaliser un diagnostic et un schéma directeur des eaux usées (EU) et pluviales (EP) à l'échelle du territoire d'Isigny-Omaha Intercom. L'élaboration d'un diagnostic commun EU et EP à l'échelle du territoire intercommunal permettait d'obtenir un meilleur financement de l'Agence de l'Eau Seine Normandie (80 % du HT). A terme, disposer d'un schéma directeur sera aussi l'une des conditions de l'octroi des subventions de l'Agence de l'eau pour les projets d'investissement.

Aussi, lors d'une réunion le 03 mai 2021, les objectifs et l'intérêt du diagnostic et du schéma directeur des EU/EP ont été présentés par le cabinet SICEE à l'ensemble des maires et conseillers communautaires d'Isigny-Omaha Intercom.

VU la délibération n°2018-09-150 du 27 septembre 2018 excluant le traitement des eaux pluviales de la compétence optionnelle assainissement de la communauté de communes ;

CONSIDERANT la compétence de la commune en matière d'eaux pluviales ;

CONSIDERANT la décision de réaliser un diagnostic et un schéma directeur des eaux usées et pluviales à l'échelle du territoire d'Isigny-Omaha Intercom financé à hauteur de 80 % du HT par l'Agence de l'Eau Seine Normandie,

VU les délibérations de la communauté de communes :

- n° 2021-07-419 du 1^{er} juillet 2021 validant le principe du « fond de concours » des communes pour le financement du diagnostic et du schéma directeur des EP ;
- n°2021-11-455 du 25 novembre 2021 autorisant le président à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie une subvention à hauteur de 80 % sur le HT du montant éligible ;

ET, après avoir pris connaissance du projet de convention relative à la participation financière de la commune à la réalisation du diagnostic et du schéma directeur des eaux pluviales,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Autorise** le maire à signer avec la communauté de communes la convention relative à la participation financière de la commune et tout document permettant la mise en œuvre de cette décision ;
- **Dit que** cette somme sera inscrite en dépense au budget prévisionnel de la commune au compte 6573 conformément à l'instruction budgétaire et comptable M 14

Objet de la délibération :

Appel d'offre « Travaux de finition du lotissement les embruns »

Le cabinet CAVOIT, géomètre-Expert DPLG situé 1, rue François COULET 14400 BAYEUX propose un plan des travaux pour les habitants ainsi qu'une estimation pour la deuxième phase des travaux du lotissement « Les Embruns ». Ces travaux concernent les trottoirs et sentes en enrobés. Le chiffrage proposé par le cabinet est d'un montant total de 241 410 € HT soit 289 692 € TTC.

En connaissance de ces informations, nous demandons au Maître d'œuvre du cabinet CAVOIT de lancer la consultation aux entreprises.

Le Conseil municipal,

- après avoir pris connaissance de l'estimation de prix des travaux de finition du lotissement,
- après avoir pris connaissance du plan des travaux

Accepte à l'unanimité de confier la consultation aux entreprises au Cabinet CAVOIT.

Objet de la délibération :

Tracteur CASE

Le Maire informe le conseil que le Tracteur CASE du service technique est en panne. Le Maire propose à l'assemblée, un devis de l'entreprise VIVAGRI AGRICULTURE située à ZI Route d'Audrieu 14400 BAYEUX fait le 23/05/2022.

Le Maire indique que le devis proposé par l'entreprise a été fait sans démontage approfondi du tracteur. Ainsi, le devis est amené à être modifié par celle-ci.

Le montant du devis est de 12 832.60 €.

- Le conseil après en avoir délibéré, **décide** :

à l'unanimité des membres présents :

- accepte les réparations proposées à hauteur de 12 832.60 € ttc
- demande que la dépense correspondante soit payée à l'article 2157 de la section d'investissement

Objet de la délibération :

Parcelle de terrain à vendre

Le Maire informe le conseil qu'un administré de Colleville sur Mer propose d'acheter une partie d'un terrain communal (une partie de la parcelle cadastrée 165 C 0146).

Cette proposition est faite par Mr et Mme Jérôme et Sunniva LEMARCHANT.

Mme Sunniva LEMARCHANT sort de la salle du Conseil Municipal.

Le Maire propose un prix de vente de la parcelle de 75 000 €.

De plus, la clôture est à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Neuf des membres présents :

- **Accepte**, que la parcelle désignée soit mise en vente.
- **Accepte**, le prix de vente d'un montant de 75 000 €.

Mme LEMARCHANT Sunniva n'a participé ni aux échanges ni au vote de la délibération.

Objet de la délibération :

Travaux d'un logement communal

Le Maire informe le conseil qu'un logement communal situé au 1015 route d'OMAHA BEACH souffre d'un problème d'isolation. Il est conseillé de remplacer la porte et les fenêtres.

Le Maire propose deux devis :

- L'entreprise JOURDAN D située 17, route de Bayeux 14710 TREVIERES. Le montant du devis est de 6 841.21 € HT.
-
- L'entreprise LT MENUISERIE située 18 La Tuilerie 14490 LE TRONQUAY. Le montant du devis est de 6919 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

à l'unanimité des membres présents :

- **Accepte**, les travaux du logement communal.
- **Accepte**, le devis de l'entreprise JOURDAN D.

Informations INTERCOM :

Révision du PLUi Intercommunal :

Une enquête publique s'est déroulée du 9 mai au 10 juin.
Retour de l'enquête prévue fin 2023.
Des corrections du PLUi sont souhaitées sur les zones N et A.

Révision du SCOT :

Des modifications sont attendues suite à la loi ELAN pour fin 2022.
La loi ELAN du 23 novembre 2018 renforce les compétences SCOT notamment en matière de loi Littoral. En effet, les SCOT doivent désormais déterminer les critères d'identification des villages, agglomérations et autres secteurs déjà urbanisés et en définir la localisation.

Assainissement littoral :

4 communes concernées dont Colleville sur Mer.
Un appel d'offre a été lancé. Une nouvelle station est prévue sur la commune de Surrain.

Taxe d'aménagement :

Le Maire rappelle que la taxe d'aménagement est partagée depuis 2021 entre la commune et Isigny Omaha Intercom au niveau des zone artisanales.
Une délibération sera proposée fin 2022 sur ce sujet.

Questions diverses :

Préparation du poste de secours :

Arrêté d'ouverture du poste de secours à faire du 1^{er} juillet au 30 août.

Echange avec Mme GESLAND en charge de cette compétence (vérification du matériel, douche de plage, préparation du matériel...)

La commune est en discussion avec les communes de Vierville sur Mer et Saint Laurent sur Mer afin d'établir une convention de mise à disposition du matériel de plage et le partage des frais pour la saison estivale.

Cérémonies du 6 juin :

- 5 juin :

9h : Inauguration à la plaque des soldats démineurs canadiens

11h : Gerbe déposée sur la plaque du combat Medics

11h30 : Cérémonie à la colonne de la 1^{ère} division d'infanterie US

12h : Vin d'honneur à la Mairie

19 h : Pic Nic à Saint Laurent sur Mer

- 6 juin :

10h30 : Cérémonie au cimetière Américain

Concert chorale du Nebraska :

Le Maire informe que la chorale est très heureuse de sa venue dans la commune.

45 choristes se sont produits dans l'Eglise de la commune.

Plus de 40 spectateurs étaient présents.

Planning Elections législatives 2022 :

Un planning pour les permanences du bureau de vote est établi pour les deux tours des législatives qui auront lieu les 12 et 19 juin.